

Économiser

Petit guide DU COMPOSTAGE COLLECTIF



Dans un objectif de réduction des déchets ménagers, **la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle** vous accompagne dans votre démarche.

Ce petit guide vous donnera quelques pistes pour diminuer le poids de votre bac « ordures ménagères » tout en fabriquant un compost de qualité pour vos plantes vertes, votre potager partagé ou vos jardinières.

En effet, l'obligation du tri des biodéchets à la source découle de la loi anti gaspillage et économie circulaire et prend effet à partir du 1^{er} Janvier 2024. Il incombe alors à la collectivité de proposer des solutions à ses usagers : c'est elle qui en porte la responsabilité.



*Pour inscrire notre avenir dans
une perspective de développement
durable ...*

GESTES ANTI-GASPI DE RECUP&GAMELLES



Avant de composter, l'important est de réduire sa production de déchets alimentaires en limitant le gaspillage. Pour cela, voici quelques astuces données par l'association Récup&Gamelles.



Organiser son frigo
et sa réserve



Faire une liste de
courses et planifier
ses repas



Adapter sa
fréquence
d'achat



Respecter la
chaîne du froid



Ne pas toujours se
fier aux dates limites
de consommation



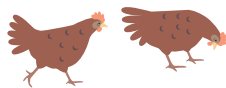
Acheter des fruits
et légumes bio pour
manger l'ensemble



Cuisiner les restes



Conserver les surplus
ou fruits et légumes
défraîchis



Adopter des poules
ou des lombrics
(compost)



Vous souhaitez en savoir plus
? Rendez-vous sur le livret
AntiGaspi de Recup&Gamelles



Au restaurant ou à la cantine,
ne pas avoir les yeux plus gros
que le ventre et demander un
doggy bag

PRÉREQUIS

● QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE COLLECTIF ?



Le compostage est une technique de transformation de la matière organique menée par un groupe d'habitants. C'est un mélange de :

- **déchets de cuisine riches en azote (humides et mous)**
- **broyat, branches et feuilles broyées, riches en carbone (secs et durs)**

Composter à plusieurs nécessite la participation et l'adhésion d'un quartier ou de votre copropriété. Pour ouvrir un site, il faut également deux personnes référentes.

Vous pouvez accorder 5 minutes par semaine à un site proche de chez vous ? Rejoignez notre réseau de référents de sites de compostage collectif ! **Contactez le service déchets : dechets@paysdelarbresle.fr**



Retrouvez la carte des sites de compostage du Pays de L'Arbresle en scannant le QR Code.



● LES RÈGLES D'OR

1

Mélanger les déchets de cuisine avec le broyat. Pour 10 litres de biodéchets (1 bioseau), on recouvre avec 3 à 4 litres de broyat pour rendre le mélange homogène


2

Aérer, brasser, décompacter lorsque vous constatez des mauvaises odeurs ou des zones dites «galettes imperméables»

3

Humidifier (si nécessaire) le compost. Celui-ci doit être à la bonne humidité, ni trop sec, ni trop «mouillé»

BIEN COMPOSTER

Ce que je
peux mettre 



Déchets de cuisine :

- Pelures de fruits / légumes, cuits ou crus
- Marc de café, sachets de thé
- Fleurs coupées
- Coquilles d'oeufs

Broyat :

- Broyat mis à disposition dans un des bacs du site



Ce que je ne
peux pas mettre

A déposer en déchèterie

- Huile végétale
- Gros branchages
- Mauvaises herbes résineux (thuyas, cyprès...)
- Cartons marrons

A déposer dans le bac à ordures ménagères

- Litière d'animaux **même dite compostable**
- Sacs **dits biodégradables**
- Essuie-tout, mouchoirs en papier
- Viande, os, poisson
- Coquillages
- Couches
- Fromage, laitage
- Cendres
- Matières grasses

+ d'info

En collectif, il est difficile de gérer certaines quantités. Aussi, nous interdisons les tontes de pelouse, essuie-tout, mouchoirs, cartons, déchets verts...



RÉCUPÉRATION DU COMPOST

Lorsque le compost est mûr, une distribution est organisée avec les référents du site pour partager le compost ainsi obtenu par les participants. **Pensez à nous laisser vos coordonnées pour être prévenu lorsque le compost peut être utilisé.**

Compost jeune - 4 mois : en couche épaisse

- Épandre autour des plantes vivaces, des arbres, des différentes plantations

Compost mûr - 6 mois / 9 mois :

Couleur brune, odeur de sous-bois, disparition des lombrics : votre compost est prêt à être utilisé.

- Amendement organique pour quasiment toutes les plantations d'intérieur et d'extérieur : pelouse, potager, semis, plantes ornementales, etc.

AU SECOURS, ÇA NE MARCHE PAS !

| Un problème ? Contactez-nous : dechets@paysdelarbresle.fr

● LE COMPOST SENT MAUVAIS

- Si l'odeur est différente de celle du sous-bois, il faut brasser votre compost en cherchant à aérer le mélange
- Vous pouvez aussi ajouter du broyat pour assécher le mélange

● LE COMPOST A PLEIN DE MOUCHERONS

- Votre compost est trop humide, il faut rajouter du broyat en surface
- Brasser également en surface pour éliminer les pontes de moucheron
- Nettoyer votre bioseau

● LE COMPOST N'ÉVOLUE PAS

Il est sûrement trop sec ou avec des déchets trop grossiers. Faire des petits bouts, mélanger et humidifier.

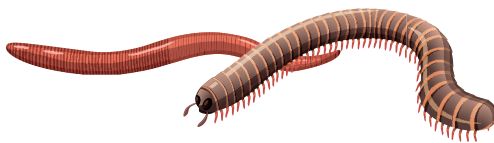


LES HABITANTS DU COMPOST

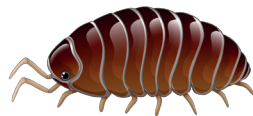
Ce sont les mêmes que dans la litière forestière. Ils fabriquent l'humus support de toute vie :

- Des micro-organismes : actinomycètes, champignons filamenteux, bactéries...
- Des macro-organismes : vers de terre, collemboles, cloportes...

De taille diverse, parfois invisibles à l'œil nu, ces habitants du compost morcellent, digèrent et transforment les matériaux mis à disposition. Ces actions produisent de la chaleur (pouvant atteindre des températures de 60°C à 70 °C).



Il hygiénise la matière



Il morcelle le bois

LOMBRICOMPOSTAGE

● J'HABITE DANS UN IMMEUBLE, JE PEUX FAIRE DU LOMBRICOMPOSTAGE

Quatre bacs en plastique (qui s'empilent) où sont mélangés :

- Déchets de cuisine / ligneux
- Déchets partiellement transformés
- Compost
- Résidus du jus de compost

Il n'y a pas de fermentation dans le lombricompostage. Ce sont les lombrics (vers rouges ou vers tigrés) qui décomposent les déchets fermentescibles. Grâce à leur travail, les lombrics aèrent le compost produit. Cette méthode ne génère donc pas d'odeurs désagréables.

LE RÉFÈRENT DE SITE : SANS VOUS, PAS DE COMPOSTAGE COLLECTIF

C'est la **personne ressource qui peut informer les usagers du site** (immeuble, résidence, établissements) sur les consignes et l'utilisation du matériel de compostage au quotidien.

Il participe à la conduite et au suivi de l'opération en lien avec l'association responsable du suivi ou directement avec le chargé de mission biodéchets de la collectivité.

Chaque semaine le référent donne 5 minutes de son temps pour rendre visite au composteur collectif, il rectifie les anomalies (enlève par exemple les plastiques) et brasse en surface en apportant un peu de structurant. Il est en général présent pour le retournement et la phase de récupération.

Le réseau des référents de sites de compostage se rassemble au moins une fois par année pour visiter un jardin ou une soirée d'échanges.



Pour aller plus loin, sur le web :

www.ademe.fr

www.compostcitoyen-auvergne-rhonealpes.org